

Organisation du gouvernement mexicain

Les activités d'exportation avec le Mexique concernent en grande partie le secteur privé. Mais c'est en fin de compte le gouvernement, tant ici que là-bas, qui sera l'arbitre ultime des opérations de commerce international. Il nous paraît donc utile de présenter les rouages du gouvernement mexicain afin d'aider nos exportateurs à mieux comprendre la structure à laquelle ils ont affaire.

Le Mexique est une république démocratique fédérale composée de 31 États et d'un district fédéral (Mexico, D.F.), mieux connu sous le nom de Mexico. Le secteur public comprend trois éléments : le pouvoir exécutif, dirigé par le Président, le pouvoir législatif, dirigé par le Congrès et le pouvoir judiciaire, dirigé par la Cour suprême. Cette structure est évidemment très semblable à celle des États-Unis.

Le gouvernement fédéral tient tous les six ans des élections pour la présidence et le Congrès; le Président ne peut pas briguer un deuxième mandat. Des élections auront lieu en août 1994. Le nouveau président et le Congrès seront assermentés le 1^{er} décembre.

Le gouvernement central est composé de 19 secrétariats, organisés selon un mode fonctionnel ou sectoriel et semblables aux ministères canadiens ou aux départements du cabinet américain. Les secrétaires sont nommés par le Président.

Voici une liste des secrétariats et de leurs sigles : le Bureau du procureur général (PGR); le secrétariat de l'Agriculture et des Ressources en eau (SARH); le secrétariat des Communications et des Transports (SCT); le secrétariat de la Défense nationale (SDN); le secrétariat du Commerce et du Développement industriel (SECOFI); le secrétariat du Bureau du contrôleur général (SECOGEF); le secrétariat du Tourisme (SECTUR); le secrétariat du Développement social et du Logement (SEDESOL); le secrétariat de la Marine (SEMAR); le secrétariat de l'Énergie, des Mines et des Industries parapubliques (SEMP); le secrétariat de l'Éducation publique (SEP); le secrétariat des Pêches

(SEPECSA); le secrétariat de l'Intérieur (SG); le secrétariat des Finances et du Crédit public (SHCP, plus connu sous le nom de Hacienda); le secrétariat de la Réforme agraire (SRA); le secrétariat des Affaires extérieures (SRE); le secrétariat de la Santé (SSA); et le secrétariat du Travail et de la Sécurité sociale (STPS). Le dix-neuvième secrétariat, la Présidence, n'a pas de sigle.

Le gouvernement est responsable d'un certain nombre d'entreprises publiques, le plus souvent appelées « parastatales » (sociétés parapubliques) et semblables à nos sociétés de la Couronne. L'État peut détenir une participation majoritaire (50 p. 100 ou plus) ou minoritaire (de 25 à 49 p. 100) dans ces entreprises. Les sociétés parapubliques jouissent d'un statut juridique distinct; certaines sont toutefois directement contrôlées par l'État (quelle que soit sa participation), qui a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration ou du Comité exécutif.

Il existe deux catégories de sociétés parapubliques, suivant l'importance du contrôle exercé sur le budget de l'entreprise par le secrétariat des Finances et du Crédit public, la Hacienda. Les sociétés jouissent d'un degré d'autonomie considérable à l'égard de leur propre budget, quoique des hauts fonctionnaires des secrétariats compétents siègent aux conseils d'administration ou aux comités exécutifs de ces sociétés parapubliques et font rapport à leur secrétariat. Le Président a le pouvoir de décider de quel secrétariat relève

chaque société, qui dépend donc, de ce fait, de l'autorité administrative de ce secrétariat.

Les sociétés parapubliques couvrent un vaste éventail d'activités, depuis celles de l'Institut mexicain du café à celles des Télécommunications du Mexique. Les sphères d'activité les plus importantes, sur les plans économique et stratégique, sont généralement contrôlées par la Hacienda; c'est le cas notamment du pétrole et des produits dérivés (PEMEX), de l'électricité (CFE), des transports ferroviaires (FERRONALES), de la sécurité sociale (IMSS), du commerce des céréales (CONASUPO) et des aéroports (ASA). Toutefois, certaines grandes sociétés parapubliques ne relèvent pas de Hacienda, notamment les téléphones et les communications (TELECOM), la construction des écoles (CAPFCE) et la R.-D. concernant l'industrie pétrolière (IMP).

Le ministère responsable du commerce, SECOFI, est celui qui, de façon générale, intéresse le plus les exportateurs canadiens puisqu'il établit les politiques et les règlements dans ce domaine. Les entreprises voudront peut-être en savoir plus sur les divers secrétariats ou sociétés parapubliques en ce qui a trait à leur propre secteur d'activité. On peut se procurer auprès d'InfoEx un texte sur les marchés publics du Mexique contenant plus de précisions sur le gouvernement mexicain, les pouvoirs hiérarchiques et les façons de procéder. Composer le 1-800-267-8376.

Accès

Accès, bulletin du nouveau programme Accès Amérique du Nord, est publié mensuellement et uniquement dans *CanadExport*. Les abonnés de *CanadExport* le reçoivent donc automatiquement. Le bulletin examine les débouchés qui s'ouvrent aux entreprises canadiennes au Mexique; présente des Canadiens qui font déjà des affaires sur ce marché; dresse des profils sectoriels; et annonce les activités à venir.

Nos lecteurs sont invités à nous adresser des commentaires, soit par la poste au ministère des Affaires étrangères, 125, promenade (Ontario), K1A 0G2; soit par télécopie au (613) 992-5791. Pour tous renseignements, ou pour obtenir un exemplaire d'une brochure sur Accès Amérique du Nord, s'adresser à InfoEx au 1-800-267-8376 (à Ottawa, au 944-4000).

Mise en page/conception : Leahy C&D (Ottawa) - Tél. : (613) 748-3868; Fax : (613) 747-8401.

Imprimé au Canada

(Also available in English)

